

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

MARDI 17 DÉCEMBRE 2024, 20H00

FOYER DE LA SALLE COMMUNALE, NYON

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires a été convoquée selon les dispositions statutaires et dans le respect des délais. Elle est présidée par Olivier Tappy, président du Conseil d'administration. Patrick Freudiger en assume le secrétariat.

Olivier Tappy déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

---

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil et enregistrement des présences, quorum
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2024
3. Rapport de gestion du Conseil d'administration
4. Comptes et bilan de l'exercice 2023/2024
5. Rapport de l'organe de révision
6. Décharge au Conseil d'administration
7. Nomination du réviseur pour l'exercice 2024/2025
8. Perspectives et gouvernance de Télé-Dôle
9. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour n'amène aucun commentaire.

### **1. Accueil et enregistrement des présences, quorum**

La feuille de présence permet de constater que 18 actionnaires (2 collectivités publiques et 16 privés) sont présents, représentant un total de 13'338 actions (93% des actions). L'actionnaire Région de Nyon est représenté par trois délégués. Sept représentants de communes sont également présents. L'Assemblée peut donc être tenue et délibérer valablement.

### **2. Procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale ordinaire**

Il est approuvé à une large majorité moins une abstention.

### **3. Rapport de gestion du Conseil d'administration 2023-2024**

Les principaux éléments marquants de l'exercice 2023-2024 sont notifiés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration qui a été porté à la connaissance des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée.

Le Président évoque le mandat du Contrôle cantonal des finances qui a été demandé par le Département de l'Economie du Canton de Vaud pour vérifier le bon usage des subsides reçus. Il ressort de cette analyse qu'il n'y a pas eu de mauvais usages des différentes subventions reçues. En revanche plusieurs recommandations sont émises pour améliorer la gouvernance à terme de la SA et assainir les comptes de la Société.

Le Président parle ensuite de la recherche de soutiens financiers pour d'une part terminer le bâtiment d'accueil des Dappes et faire face aux importants travaux de maintenance lourde qui doivent être effectués ces prochaines années (2025-2027). Il relève avec satisfaction que l'actionnaire principal Région de Nyon au travers de son préavis n°42-2024 a décidé d'un soutien financier de 2'624'030 CHF. Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a également décidé de soutenir la finition du bâtiment d'accueil des Dappes pour 567'000 CHF et d'assainir le prêt du télésiège à hauteur de 1'999'800 CHF.

Deux décisions sont encore attendues de la part du Conseil d'Etat pour 2026 totalisant un montant espéré de 675'500 CHF relatif à la maintenance lourde du télésiège et à la restructuration du domaine.

Pour Télé-Dôle France, le Président évoque la discussion avec les partenaires français d'avril 2023 à mars 2024 concernant différents scénarios de participation financière au bâtiment d'accueil des Dappes. Pour finir, tant l'exploitant de Jura sur Léman que son actionnaire principal ont renoncé à une participation financière. Parallèlement, Télé-Dôle France a engagé sous l'égide du Tribunal du Commerce de Besançon, deux procédures successives ; une phase de conciliation de septembre 2023 à avril 2024 suivi d'une phase de sauvegarde du 3 mai 2024 pour être achevée au 3 mai 2025. L'objectif de la démarche est de régler la dette de Télé-Dôle France envers les entreprises créancières. Ces dernières ont accepté le plan de paiement proposé.

Pour reprendre la construction du bâtiment d'accueil des Dappes, la sortie de la procédure de sauvegarde sera une condition nécessaire.

#### **4. Comptes et bilan de l'exercice 2023-2024**

Les comptes de l'exercice 2023-2024 sont commentés. Les réponses sont apportées aux questions de compréhension. L'Assemblée approuve les comptes avec une abstention.

#### **5. Rapport de l'organe de révision**

Le rapport n'amène aucune remarque.

#### **6. Décharge au Conseil d'administration**

Décharge est donnée au Conseil d'administration à l'unanimité.

#### **7. Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2024-2025**

Le Conseil d'administration propose que le bureau BDO assure la révision des comptes. L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de BDO.

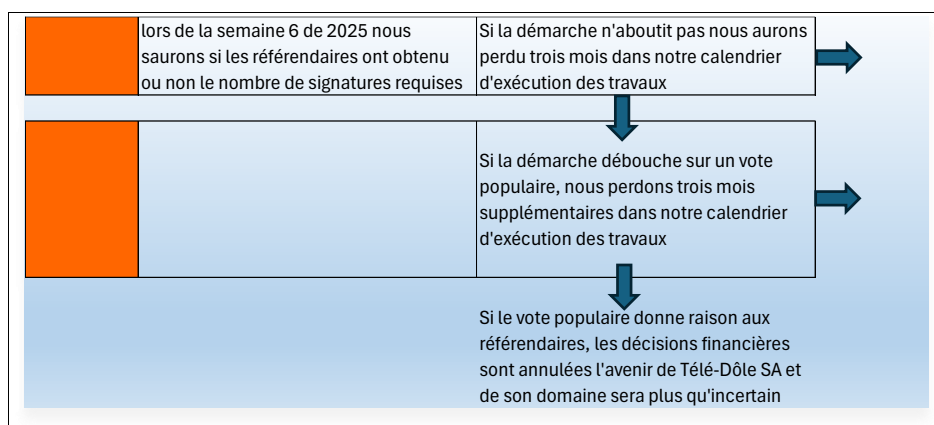
## 8. Perspectives et gouvernance de Télé-Dôle

Le président informe l'Assemblée générale de l'opération de cession des installations de Saint-Cergue à la commune de Saint-Cergue. La transaction a été opérée en novembre 2024. La commune a également engagé le responsable d'exploitation Luis da Silva dès novembre 2024.

Le fil-neige des Leseneys a été vendu à l'Ecole suisse de ski de la Dôle.  
Le Conseil d'administration contactera les communes non adhérentes au Disren de la Région de Nyon et les communes non-membres de l'association régionale pour solliciter leurs contributions financières à l'instar de l'effort fourni par Région de Nyon.

Le Conseil d'administration a participé à la rédaction des réponses qui ont été apportées aux arguments des référendaires qui s'opposent à la décision du Conseil intercommunal (Cf sites web Télé-Dôle et Région de Nyon).

Il est évident que le processus référendaire, aura des incidences selon son évolution



Si la démarche référendaire n'aboutit pas :

- L'assainissement des comptes pourra être opéré en 2024-2025 avec la suppression de la dette du prêt LDER n°417 ;
- Télé-Dôle France pourra sortir de la procédure de sauvegarde ;
- Le chantier du bâtiment d'accueil des Dappes pourra être repris en vue de son exploitation par la Sogestar;
- L'exécution du programme de maintenance lourde et de restructuration du domaine pourra être engagée ;
- Le Conseil d'administration pourra recentrer sa mission de société propriétaire sans implication opérationnelle directe.

## 9. Divers

Quelques questions de clarification et de compréhension sont posées par l'Assemblée concernant la restructuration du domaine et les incertitudes posées par la démarche des référendaires. Les administrateurs ont apporté des réponses à ces questions.

La séance est levée à 21h.

Olivier Tappy  
Président

Patrick Freudiger  
Secrétaire